



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/08/2025**

N° 2025-062

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/08/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT R – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – YACOUN

REPRÉSENTÉS : M. KARROUCHI par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SION – SNITSELAAR et MM. DALIBARD – PALAGONIA

Secrétaire de séance : M. BUCARO

RESSOURCES HUMAINES

**SUPPRESSION DE POSTE ET CREATION D'EMPLOI PERMANENT SUITE A LA
MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT**

Le Maire,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un professeur de musique afin qu'il puisse respecter la réglementation en matière de cumul d'emploi.

Il est nécessaire de **supprimer** l'emploi permanent créé par délibération n°2022-001 suivant

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	EMPLOI	DATE D'EFFET
CULTURELLE	ASSISTANTS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4.5/20ème	1	PROFESSEUR DE MUSIQUE	1er septembre 2025

Et de **créer** à cette même date l'emploi permanent suivant

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	EMPLOI	DATE D'EFFET
CULTURELLE	ASSISTANTS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	3/20ème	1	PROFESSEUR DE MUSIQUE	1er septembre 2025

AR Prefecture

006-210600250-20250825-2025_062-DE

Reçu le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité Social Territorial en date du 25 aout 2025

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu

DECIDE la suppression à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet de 4.5/20ème d'assistants territoriaux enseignement artistique

DECIDE la création à compter de cette même date d'une emploi permanent à raison de 3/20ème d'assistants territoriaux enseignement artistique

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

ADOpte la modification du tableau des effectifs

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

